

www.ferc.cgt.fr

LE LIEN

Trimestriel 1 € - n° cppap 0315 S 05498 MARS 2015 • N°182



DOSSIER CHARLIE HEBDO

Bulletin de la Fédération CGT de l'Éducation, de la Recherche et de la Culture

Sommaire

2 > Nouvelle direction CGT

3 > Éditorial

4 > ACTUALITÉ

Élections professionnelles

Élections CNESER

120 ans de la CGT

IFREMER

Loi Macron

10 > PAROLE à ...

Guy Coisy SNPJS

Christine Martin AFPA

DOSSIER Charlie Hebdo 12 à 15

16 > VIE FÉDÉRALE

Congrès du SNTRS

Formation syndicale

8 mars

19 > INTERNATIONAL

Élections en Grèce

Réunion ESR de l'IE

20 > RETRAITÉS

24 > Pub MACIF

www.ferc.cgt.fr

Email : ferc@cgt.fr

Décisions du CCN de février

Les 3 et 4 février, après trois mois d'une crise qui a pris ses racines il y a plusieurs années, le CCN a adopté une série de décisions permettant à la CGT, qui célèbre ses « 120 ans », de retrouver une dynamique d'action au service des salariés.

La FERC CGT s'est prononcée favorablement sur ces décisions.

Après avoir très largement approuvé les règles garantissant la transparence et l'efficacité de sa gestion financière, le CCN a mis en place un groupe de travail chargé de proposer des règles communes concernant les moyens mis à disposition des dirigeants de la confédération et des organisations.

Il a aussi validé les propositions du lancement d'une préparation extraordinaire du 51^e congrès confédéral, du plan de travail revendicatif et du processus de mobilisation interprofessionnelle.

La CEC du 17 février a décidé de soumettre au CCN la proposition d'organiser le congrès confédéral du 18 au 22 avril 2016 à Marseille.

Plus de 2000 assemblées de syndiqués seront organisées dans le cadre de la préparation du congrès en présence de membres du CCN.

Plusieurs questions, en lien avec l'actualité revendicative sont soumises au débat et notamment :

- notre démarche syndicale,
- le rapport aux salariés dans la construction des revendications en entrant par la question du travail,
- le processus de construction des luttes,
- le rapport aux autres organisations syndicales, au politique, au monde associatif,
- notre place dans le syndicalisme européen et mondial...

Les syndicats qui souhaitent participer à cette dynamique doivent contacter le secrétariat de la fédération.

NOUVELLE DIRECTION CONFÉDÉRALE

À 88,8% les organisations ont élu le nouveau bureau confédéral composé de :

Philippe MARTINEZ élu secrétaire général avec 93,4% des voix,
Colette DUYNLAEGER élue administratrice avec 82% des voix,
Fabrice ANGEI, **Virginie GENSEL**, **Pascal JOLY**,
Denis LALYS, **Grégory ROUX**, **Marie SAAVEDRA**,
Céline VERZELETTI, **Gisèle VIDALLET**.

Le 9 avril, dans l'unité pour dire **NON** à l'austérité en France et en Europe.

2014 s'est achevé avec des résultats 2014 contrastés pour la CGT, aux élections professionnelles de la fonction publique, même si dans les domaines de l'Éducation, la Recherche et la Culture, l'activité de certains de nos syndicats a permis des progrès significatifs.

2014 c'est aussi un contexte de crise dans notre confédération. Le CCN de février, en élisant à une très forte majorité un secrétaire général et une administratrice, en renouvelant le bureau confédéral, a répondu aux attentes des militants.

Janvier 2015, ce sont des millions de citoyens rassemblés pour dire leur refus de l'obscurantisme et exprimer leur attachement aux valeurs : liberté, égalité, fraternité, laïcité après les odieux attentats contre Charlie Hebdo et l'Hyper casher. La CGT a pris toute sa part dans ce combat sans se soumettre à « l'union sacrée » parce qu'il serait dangereux et inefficace de ne pas s'en prendre aux causes de la crise sociale et morale que traverse le pays.

La CGT vient de lancer les initiatives des « 120 ans ». Elle est toujours, et plus que jamais, debout pour répondre aux attaques que subit le monde du travail et pour mettre en perspective de nouvelles conquêtes sociales en sachant que seule les luttes des salariés permettront de faire valoir leurs intérêts.

Depuis plusieurs mois, dans les universités et la recherche, des mobilisations se construisent, contre la précarité et pour l'emploi, contre les restructurations. Les salariés du siège de l'IFREMER agissent avec détermination contre une délocalisation inutile et socialement ravageuse, ceux des CROUS, après avoir obtenu des aug-

mentations de salaires, ont engagé le combat pour leur intégration dans la fonction publique. Des luttes se sont développées pendant des semaines contre la sortie d'établissements de l'Éducation Prioritaire alors même que les moyens sont déjà insuffisants pour réduire l'échec scolaire. Actions et négociations collectives se poursuivent dans les branches du secteur privé. Mais il serait vain d'ignorer que le rapport de force ne permet pas de faire reculer significativement un gouvernement et un MEDEF décomplexés qui veulent toujours plus de profits, qui veulent imposer, avec la Loi Macron, un « détricotage » du code du travail et des droits sociaux.

L'austérité imposée par la Troïka à l'Europe entière a conduit en Grèce au choix d'une majorité parlementaire radicalement anti-libérale, en Espagne à des manifestations monstres qui inquiètent le patronat

et le pouvoir en place.

En France, il appartient à chacune et chacun des militant-e-s de la CGT de s'emparer des perspectives d'action unitaires pour prolonger et développer les actions menées dans nos professions.

Le 9 Avril, à l'appel de la CGT, de SUD-Solidaires, de Force Ouvrière, et de la FSU, doit être une puissante journée de grève et de manifestation.

Après l'action du 17 mars, les retraités y prendront toute leur place.

La FERC CGT mettra tout en œuvre pour que l'unité dans nos professions permette de porter efficacement nos revendications pour l'emploi, les salaires, la protection sociale et les services publics.

► Par Hervé BASIRE



Élections professionnelles

La CGT reste la première organisation syndicale des fonctionnaires

Les positions respectives des organisations syndicales dans l'ensemble des trois versants de la fonction publique ne sont pas modifiées par rapport aux dernières élections professionnelles. La CGT reste la première organisation en obtenant 23,1% des voix malgré un recul de 2,4 points par rapport aux élections précédentes. La CFDT reste en seconde position avec 19,3% (+0,3 point).

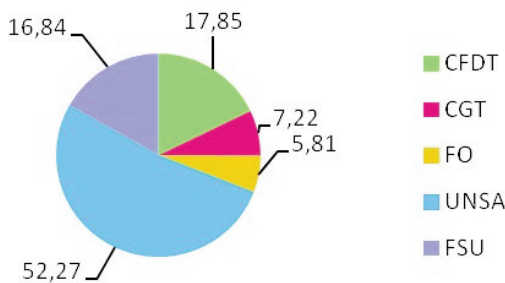
Dans la fonction publique de l'État, FO totalise 17,0% (+0,4 point), la FSU 15,6% (-0,3 point), l'UNSA 14,8% (+0,8 point), la CFDT 14,0% (-0,6 point) et la CGT 13,4% (-2,4 point). Solidaires et la CGC obtiennent respectivement 9,0% et 5,5% des voix.

Dans le champ de la FERC, le recul global est d'environ 1% mais la comparaison est partielle puisque dans plusieurs secteurs c'étaient les premières élections au niveau d'un Comité technique Ministériel.

Ces résultats sont contrastés mais confortent la place des syndicats de la fédération dans le contexte particulier de chaque ministère : nous conservons nos sièges et en gagnons 1 au ministère de la ville de la jeunesse et des sports. Partout il y a un lien entre les résultats et l'état des forces organisées.

Le contexte économique et social, la politique droitière du gouvernement entraînent un affaiblissement de tous les syndicats engagés dans une perspective de transformation sociale de progrès. Le renforcement de syndicats corporatistes voire pour certains porteurs de thèses réactionnaires est inquiétant. Le contexte médiatique n'a pas été sans influence même si la disparité des évolutions montre que cet impact négatif a été fortement atténué là où la vie syndicale de proximité est riche. La dispersion du syndicalisme est forte dans nos secteurs.

Ministère de la ville de la Jeunesse et des Sports
élection au CTM 4/12/2014



En 2011 les élections avaient eu lieu dans le cadre du CT commun du ministère des affaires sociales. Le résultat de 2014 est encourageant car l'attribution d'un siège (idem à 2007) permet, dans

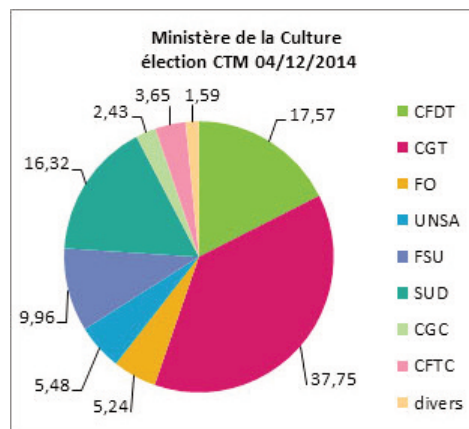
la configuration d'un ministère en perpétuelle évolution (5098 inscrits contre 8050 en 2007), de reconstruire une activité CGT en prise avec des salariés en perte de repères et souvent en souffrance dans un ministère toujours « sous tutelle » des affaires sociales. La revendication du rattachement à un grand pôle éducatif est toujours d'actualité. Nous avons des élus dans plusieurs CT locaux, [CREPS de Montpellier, CREPS de Toulouse, INSEP (30,24%), INJEP, ENSVSN(17%)] nous ratons à quelques voix le siège en Basse Normandie. Nous présentons une liste à la CAPN des CEPJ où nous obtenons 5,43%.

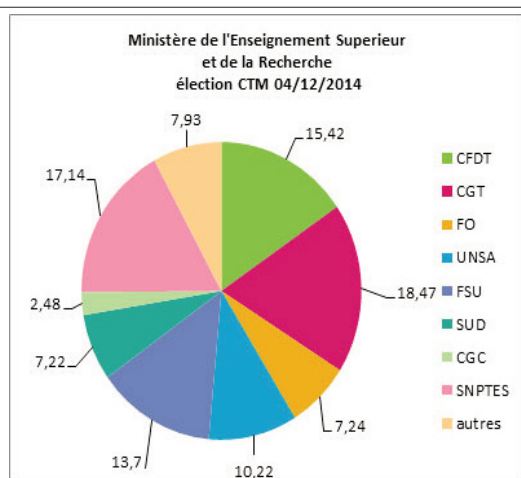
La CGT-Culture reste la 1^{ère} organisation syndicale du ministère de la culture avec 37,75% des 14 703 suffrages valablement exprimés.

Avec 5500 voix, elle enregistre une progression de près de 500 voix et conserve 7 sièges sur 15 au comité technique ministériel.

Ces excellents résultats confortent à la CGT une confiance renforcée et des responsabilités importantes pour défendre les personnels et les missions de service public auxquelles ils sont attachés.

À noter une participation en hausse de 2 points qui marque la vitalité de la démocratie sociale dans ce ministère et l'attachement des agents aux instances représentatives et au pluralisme des expressions.





La CGT est la première organisation syndicale au CTMESR : on peut considérer ce score comme très bon avec pour la première fois une élection pour un CT Ministériel qui se substitue à la compilation des scrutins locaux. La participation reste faible et est en baisse parfois forte dans certains EPST.

Il y a une forte dispersion de l'électorat. La scission SNPTES/UNSA marque un renforcement du repli corporatiste et profite au SNPTES. Le total dépasse le score de l'UNSA de 4,47%. La CFDT progresse dans les EPST mais baisse dans les universités. Dans les EPST la CGT reste la plupart du temps à un haut niveau comme première ou deuxième organisation.

Au CROUS la CGT reste largement en tête avec des disparités régionales. Il y a de fortes hausses là où la vie syndicale est organisée. La dynamique nouvelle de l'UN CROUS depuis un an a permis de maintenir

la représentativité des personnels ouvriers à un haut niveau (48,36%)

Dans les universités le poste d'élu au CTU confirme l'ancrage de la FERC Sup chez les enseignants-chercheurs. Les votes aux CT locaux et dans les CAPN confirment la bonne représentativité de la FERC Sup CGT en lien avec l'activité des bases syndicales.

L'objectif principal est atteint avec le maintien de la représentativité et un élu au CTMEN malgré une baisse de près de 1300 voix soit 0,93%.

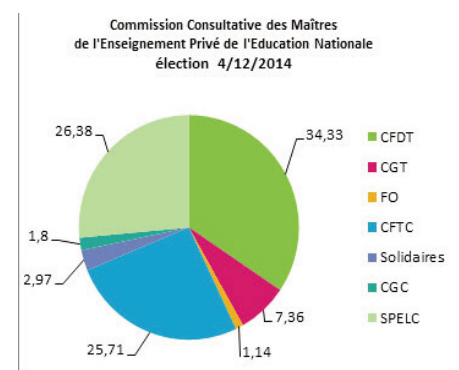
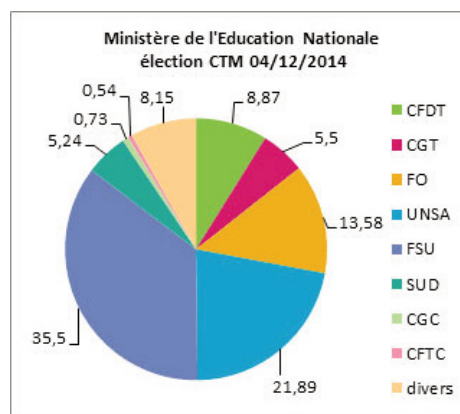
SUD /Solidaires n'est plus représenté au CT. On constate l'arrivée du SNALC, une montée de FO (+ 3,49%) et une forte baisse de la FSU (-5,12%).

Ces évolutions sont disparates selon les académies et les corps. Il y a des élus paritaires chez les Professeurs des Écoles désormais dans trois départements avec une légère augmentation en voix (+143) mais une représentativité qui reste très faible au niveau national dans le corps le plus important de ce ministère. On constate une progression en voix et en pourcentage chez les certifiés (+190 voix, +0,25%) et chez les agrégés (+68 voix soit +0,33%) mais un recul chez les PLP (-2,14% soit -239 voix).

Pour l'ensemble des autres corps il y a un maintien des élus (IGR, IGE, TRF, ATRF, ATEE, ADJAENES). Un siège est gagné chez les assistants de service social avec +55 voix (+3,73%).

Pour les corps administratifs (plus de 65000 personnels), il y a un recul de près de 400 voix chez les ADJAENES et de plus de 200 voix chez les SAENES

À noter par contre le très bon résultat à l'administration centrale (23,26%) et des gains notables en voix dans quelques académies : PACA (+201 voix), Caen (+81) Créteil (+ 427 voix et gain du siège au CTA), Nantes (+ 103 voix), Orléans Tours (+ 72 voix), Rouen (+ 155 voix), Toulouse (+ 175 voix)...



Les résultats sont difficilement comparables avec 2011 car la compilation des CCMA (second degré) et CCMi (premier degré) ne donnent pas le même résultat : il manque 236 voix pour obtenir un siège sur le scrutin national.

Mais il y a 222 voix de plus pour le total des scrutins locaux...

Le SNEIP progresse dans 19 académies et régresse dans 7 académies pour le second degré. La représentativité est de 9,25% avec 3585 voix, là où il présentait des listes, et de 7,5% dans le premier degré. Malgré nos interventions il n'a pas été possible d'avoir un Comité consultatif à 15 membres, ce qui aurait été normal au regard du nombre d'inscrits. Cela aurait permis d'avoir un élu : c'est un déni de justice avec une importante conséquence pour les droits syndicaux. Le vote électronique a fait chuter la participation de 20% !

Actualité

CROUS un jour ...

Au CROUS, les personnels ouvriers, de par leur statut, ne sont pas de fait alignés sur les nouvelles règles de la fonction publique dont ils dépendent, ce qui donne une situation « cocasse » : les textes qui vont dans le sens des ouvriers ne sont jamais appliqués, alors que ceux qui les pénalisent le sont systématiquement. Dans ce contexte social tendu est tombée une bombe : le refus du gouvernement d'aligner les CROUS sur les mesures salariales en faveur des catégories C.

Fatiguée de telles injustices envers des personnels dont on exige la lune en échange de miettes, l'UN CGT CROUS a pris son bâton de pèlerin et, après d'infructueuses négociations avec le CNOUS, a mobilisé le 4 février 2014.

Une délégation des trois CROUS d'Île-de-France, soutenue par la FERC dont le Secrétaire Général manifestait avec elle, est allée devant le ministère de l'enseignement supérieur où elle a été reçue. Les réponses apportées ne convenant pas, la Commission Exécutive de l'Union Nationale a décidé d'envoyer le 15 Mai une délégation de 75 élus CGT CROUS devant Matignon où, malgré le fait que nous n'avions posé aucun préavis ni demande d'audience, deux représentants ont été reçus. D'après le compte rendu des débats, Matignon prenait le relais sur cette affaire, et tout serait réglé dans les trois mois.

Le 17 octobre soit 5 mois plus tard, rien n'étant réglé, une délégation de 73 représentants des personnels a envahi le Conseil d'Administration du CNOUS pour exiger des réponses concrètes et immédiates. La démarche dut être impressionnante, car dans l'heure nous recevions une lettre signée de la ministre nous affirmant que des mesures étaient prévues et, à notre étonnement, les augmentations étaient même chiffrées. Tout n'était pas réglé pour autant, car il manquait à tout cela une dose de rétroactivité.

L'UN en a donc parlé dans toutes les instances où elle était conviée : cette insistance a porté ses fruits car la rétroactivité sera accordée à partir du 1^{er} juillet 2014. Nous considérons qu'il nous manque encore quelques mois et continuerons de leur rappeler.



ÉLECTIONS AU CNESER

Le CNESER (Conseil National de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche) est une instance consultative qui donne son avis sur toutes les questions posées par la mise en œuvre des missions et du fonctionnement de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche. Il traite notamment

- de la création des diplômes nationaux et l'habilitation des établissements à les délivrer,
- de la répartition des emplois scientifiques,
- des créations et fusions d'établissements, universités et ComUE,
- il est obligatoirement consulté pour les contrats pluriannuels d'établissements, sur les schémas régionaux d'enseignement supérieur, de recherche et d'innovation et les projets de réforme et stratégies nationales.

Le nouveau CNESER résulte de la fusion en 2013 du CNESER et du CSRT (Conseil Supérieur de la Recherche et de la Technologie), qui donnait un avis sur la politique scientifique et le budget de la recherche. Les élections des représentants des personnels auront lieu le 28 mai 2015. Il y aura 4 collèges pour les universités, 2 pour les EPIC (Établissement Public Industriel et commercial : CEA, IFREMER, CIRAD...) et 2 pour les EPST (Établissement Public Scientifique et Technologique : CNRS, INRA, INSERM...).

Si les personnels des universités connaissent cette instance car ils y éliaient des représentants, ce n'est pas le cas de ceux des EPIC et des EPST.

Même si ce conseil n'a qu'un rôle consultatif, il est de fait placé au-dessus du CT ministériel, notamment sur les questions de stratégie nationale d'enseignement supérieur et de recherche, et sur celles des regroupements, fusions, devenir des établissements. C'est un lieu où les représentants des personnels peuvent s'informer et se prononcer sur l'ensemble des choix qui engagent le rôle et la place de l'enseignement et de la recherche dans notre société.

D'où l'importance pour les personnels d'avoir des élus indépendants du gouvernement.

La CGT présentera des listes dans tous les collèges, un paragraphe commun sera dans toutes les professions de foi.

Il y a 120 ans ... naissait la CGT !



PRÉSENTE, OFFENSIVE, DÉRANGEANTE,
DEMAIN COMME HIER

Il y a 120 ans ... naissait la CGT, ce qui en fait la plus ancienne et la plus importante de toutes les forces organisées du pays, partis politiques compris ! La CGT a participé au construit social de la Nation, a exercé son influence à l'international, elle est devenue un modèle dans de nombreux pays du monde. La CGT a connu les deux guerres mondiales, la Révolution russe, la décolonisation et la chute du mur de Berlin, la mondialisation financière, les grandes crises de 1929 et 2008, ... et « ne lâche rien ! ».

La CGT, ce sont des conquêtes sociales révolutionnaires qui ont changé durablement le monde : deux exemples significatifs, les congés payés, ce droit au repos, où l'on arrache à la bourgeoisie le droit d'être "payé à ne rien faire", de même que la sécurité sociale où en cas d'accident, de maladie, de vieillesse et de décès (allocation de veuvage) on a un revenu de remplacement ! Ces conquêtes ont été possibles car la CGT a su convaincre les travailleurs/euses qu'ils/elles créent la richesse, alors que les tenants du capital (les propriétaires de l'entreprise) ne sont jamais prêts à la partager : dès lors seul le rapport de force permet des progrès sociaux.

Si la CGT a survécu à 120 ans d'histoire, c'est, entre autres, grâce à son organisation solide et souple qu'est le fédéralisme. Chaque organisation de la CGT (le syndicat, une Union Locale ou Départementale, une Fédération) est souveraine et se dote de ses propres statuts et règles de fonctionnement dès lors qu'elle respecte les statuts confédéraux.

Mais toutes partagent le corpus idéologique de lutte de classes et de syndicat de masse, qui naturellement nous fait converger vers le « tous ensemble » contre l'exploitation et pour l'émancipation.

Dans notre Fédération et pour les métiers qui nous concernent, cette vision sociétale n'a pas été forcément partagée lors de la scission de 1947, en prélude de la guerre froide, où les enseignants en majorité créent la FEN pour ne pas choisir entre la CGT et FO. Cette rupture subsiste encore aujourd'hui malgré les violentes attaques contre le service public depuis plus de 10 ans maintenant !

Le congrès de la Confédération Européenne des Syndicats (CES) pourrait être l'occasion de comparaison internationale sur le syndicalisme mondial de l'éducation, à Paris, en septembre. L'occasion de voir si c'est la dispersion syndicale au cours de la 2^e moitié du XX^e siècle qui a conduit à un affaiblissement de tout le syndicalisme français et plus largement de tout le mouvement social !

Nous allons donc fêter les 120 ans de la CGT, et non les commémorer !

Il s'agit de se souvenir, voire d'apprendre d'où nous venons, et d'apprécier la richesse de notre héritage, non pour

cultiver une douce-amère nostalgie du bon vieux temps, mais au contraire pour mesurer que ce qui a été gagné hier, doit être préservé par la mobilisation de toutes et tous. Et si cela a été possible un jour, cela doit l'être toujours ! Par exemple, concernant l'aventure culturelle de la CGT, nous serons présents au Festival du Film de Cannes et à celui du Théâtre en Avignon, puisque c'est à la CGT et à ses militants que nous devons leur création à une époque où l'Éducation Populaire n'était pas seulement un slogan !

Tout comme nous avons célébré le 5 mars, le combat féministe de la CGT, aujourd'hui identifié comme une des conséquences de 68, alors qu'il a connu un de ses épisodes les plus fameux avec le combat épique des « sardinières de Douarnenez » en 1905 et lors de la grande grève de 1924 !

Et bien sûr la ville de Limoges, lieu du 1^{er} Congrès, sera fêtée en octobre, avec un CCN élargi aux conseillers confédéraux pour s'interroger sur le fédéralisme, sa structuration dans le monde du travail d'aujourd'hui et les périmètres de son intervention.

En octobre, ce sont aussi les 70 ans de la « sécu », c'est l'occasion de conjuguer enjeux revendicatifs et dimension historique, lors du débat annuel du projet de loi de financement (PLFSS).

Après la réflexion sur « les Bourses du Travail » à Bordeaux, en Novembre, qui nous interrogera sur l'activité de la CGT en territoire, l'année se terminera sur les droits des personnes privées d'emploi en décembre, mois de la « prime de Noël » conquise en 1997.

Cette 120^e année d'initiatives se clôturera par un spectacle à Chaillot à l'intention et avec la jeunesse. Toujours jeune, cette dame de 120 ans !

Ifremer : « non » à la délocalisation du siège social

Interview de Brigitte JELIDI, déléguée syndicale CGT, secrétaire du CE du siège d'Issy-les-Moulineaux.

Peux-tu présenter ce qu'est l'Ifremer ?

Les missions de l'Ifremer - recherches fondamentales et appliquées aux océans, surveillance sanitaire et environnementale, développement socio-économique du monde maritime - en ont fait le fleuron de la recherche marine française. Établissement public à caractère industriel et commercial créé en 1984, ses salariés ne sont pas fonctionnaires. Il compte actuellement 26 implantations dans l'Hexagone et outre-mer.

Le centre de Bretagne est le plus important, avec plus de 600 personnes. L'institut possède des implantations sur les façades atlantique (320 personnes), Méditerranée (220 personnes), Manche-mer du Nord (80 personnes). Le siège social se situe à Issy-les-Moulineaux et compte environ 90 personnes. Il comprend les services en relations semi-permanentes avec les instances gouvernementales, toutes implantées à Paris.

Le projet de transfert du siège à Brest rencontre une vive opposition des salariés. Qu'en est-il exactement ?

Cette annonce a été faite sans concertation. Les salariés du siège ont exprimé leur totale incompréhension sur les motivations de ce projet et une angoisse légitime pour l'avenir de leurs emplois, une immense majorité d'entre eux ne pouvant pas, pour des raisons d'ordre familial ou privé, se « transporter » à Brest.

Ces salariés ne sont pas des pions que le Premier ministre peut déplacer pour la satisfaction personnelle et électorale du maire et des élus brestois. Ce « trophée », purement symbolique et dévastateur aux plans social, professionnel et humain, est inutile, le transfert d'une petite poignée d'emplois à Brest, qui compte déjà plus de la moitié des effectifs de l'Ifremer, n'étant pas à la hauteur des besoins auxquels est confrontée la région Bretagne.

Dans un contexte de budget en diminution drastique depuis quelques années, il accroîtra en revanche les coûts de fonctionnement de l'organisme. L'Ifremer, à la vocation et au rayonnement national et international, ne peut, sans effets dévastateurs pour son avenir, se voir réduit à une dimension purement régionale.

Aujourd'hui, quatorze mois après l'annonce du projet de délocalisation, aucune information sur les conditions de ce transfert n'a été communiquée au personnel, dont la vie familiale et personnelle est suspendue à une incertitude prolongée et destructrice.

Comment la CGT Ifremer s'est-elle mobilisée ?

La CGT Ifremer s'oppose à cette décision qu'elle considère comme stratégiquement aberrante, économiquement inefficace et socialement scandaleuse.

À son instigation, un communiqué, signé avec la CFDT, a été adressé au Premier ministre le 16 décembre 2013, puis à son successeur le 2 décembre



2014. Une pétition, signée à plus de 60% par le personnel de l'Ifremer, toutes implantations confondues hors Brest, a été adressée aux ministères de tutelle en juin dernier, en même temps que les deux organisations syndicales se prononçaient pour le retrait de ce projet lors du Conseil d'administration.

L'intersyndicale a par ailleurs été reçue au Secrétariat d'État aux Transports, à la Mer et à la Pêche le 20 janvier dernier, en attendant de l'être par le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche et celui de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie.

Un débrayage spontané a été déclenché au siège le jour de la confirmation de la décision par Manuel VALLS. Depuis, les témoignages de solidarité de nos collègues de province, ainsi que de la CGT de l'INRA, de la CGT-FERC Sup, du SNTRS CGT, sont nombreux.

Le comité d'entreprise du siège, la CGT Ifremer et la FERC viennent d'engager un recours devant le Conseil d'État en vue de faire annuler cette décision.

Aucun moyen ne sera négligé par les instances représentatives du personnel qui continueront à faire entendre leur refus face à ce « fait du prince » autoritaire et injustifié !

Grève interprofessionnelle le 9 avril !

Arrêter le saccage, faire reculer le gouvernement sur le Pacte de responsabilité et la loi Macron !

Le projet de loi Macron est conçu comme une bombe à fragmentation qui prolonge l'accord national interprofessionnel de 2013 (non signé par la CGT), traduit par la loi du 14 juin 2013. Laquelle a notamment facilité les licenciements, les mobilités forcées, les accords d'entreprises défavorables de « maintien dans l'emploi »...

Ce projet de loi attaque les droits des salariés tous azimuts :

1/ libéralisation du travail le dimanche et de nuit dans le commerce, avec en ligne de mire les compensations pour les salariés et la définition du temps de travail pour tous.

2/ hôpitaux publics : création de filiales privées et prises de participations, pas supplémentaire vers la transformation des hôpitaux en entreprises comme c'est le cas également dans l'enseignement supérieur et la recherche pour nos secteurs.

3/ libéralisation du transport de voyageurs en autocar, dans l'optique de l'ouverture à la concurrence de tout le rail en 2019 sur injonction de l'Union européenne. Mise en concurrence qui dégradera conditions de travail et de transport, sécurité, confort et environnement.

4/ « sécurisation » des employeurs : « simplification » du droit de l'environnement en allégeant les « contraintes » pour les entreprises ; modifications à venir par ordonnances de l'inspection du travail et de la médecine du travail.

5/ licenciements collectifs facilités : modification des critères d'ordre, des règles de reclassement...

6/ affaiblissement des prud'hommes : contrôle plus fort des conseillers prud'homaux, au nom d'une prétendue « déontologie » les privant de toute action syndicale, possibilité de renvoi immédiat devant un juge professionnel (départiteur)...

7/ possibilité d'accords directs patron / salarié (« convention de procédure participative ») en dehors du Code du travail : c'est le retour au XIX^e siècle, avant la reconnaissance, chèrement acquise, de l'inégalité entre le patron et son subordonné, le salarié. Cette reconnaissance a permis la création d'un droit collectif spécifique et protecteur : le Code du travail.

8/ réduction des sanctions aux patrons : dépénalisation du délit d'entrave, remplacé par des amendes, et dessaisissement de l'inspection du travail, remplacée par la DIRECCTE (direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi) moins indépendante.

9/ nouvelles privatisations (aéroports, armement), libéralisations (notaires, huissiers...), déréglementation du permis de conduire, cadeaux fiscaux aux dirigeants d'entreprise (abattement de 50 % pour les « actions gratuites »)...

Ce projet s'inscrit donc dans la droite ligne de la politique régressive du gouvernement notamment mise en œuvre par le « Pacte de responsabilité » depuis janvier 2015, dont les conséquences dans les établissements publics sont : postes supprimés, contractuels licenciés, traitements gelés, baisse du budget des primes, promo-

tions réduites et conditions de travail dégradées...

Le gouvernement n'a eu d'autre choix qu'imposer le projet Macron en utilisant l'article 49-3 de notre Constitution pour coïncider avec la reprise en main par le premier ministre du « dialogue social » mis en échec par l'intransigeance du MEDEF. Parmi les exigences du patronat : la remise en cause des seuils sociaux et des institutions représentatives du personnel.

Mais la messe n'est pas dite : les salariés et leurs organisations syndicales se souviennent que la dernière utilisation du 49-3 remonte au projet de CPE, en 2006, qu'ils ont réussi à faire retirer par la lutte. Conscients de leurs responsabilités et de la nécessité d'arrêter le saccage, « CGT, FO et Solidaires appellent [...] l'ensemble des salarié(e)s, du public et du privé, à une journée de grève interprofessionnelle et à manifester le 9 avril 2015 » (déclaration commune du 17 février).

La FERC CGT y contribuera avec toutes ses forces et toutes ses organisations, pour le retrait du Pacte de responsabilité et du projet Macron.

**Ne rien céder au Medef !
Faire avancer les droits
pour tous les salariés**



Parole à ...

Guy COISY, secrétaire général du Syndicat national des personnels du Ministère Jeunesse et Sport

QUI ES-TU ?

J'ai rallié la CGT en 1973, j'étais animateur sportif à la DDJS* de Nantes. Puis à travers mon parcours professionnel et personnel j'ai toujours gardé mon attachement à la CGT, je me suis ensuite retrouvé au Creps de Talence et là j'ai intégré une organisation CGT représentée au Ministère Jeunesse et Sports (J&S).

Le transfert des Techniciens, Ouvriers et de service (TOS) aux collectivités territoriales a sonné la fin de ce syndicat, il fallait que nous, agents de ce ministère, soyons représentés d'où la création du Syndicat National des Personnels Jeunesse et Sport, il y a 6 ans et dont je suis le secrétaire général.

J'ai intégré la commission confédérale sport, il y a... longtemps !

LE SNP-JS-CGT A TENU RÉCEMMENT SON CONGRÈS, UN BILAN ?

Nous avons fait un état des lieux. Absent ces 4 dernières années du Comité Technique Ministériel, le syndicat, à l'occasion des élections du 4 décembre 2014, a récupéré un siège au CTM, il est présent majoritairement à l'Institut national jeunesse éducation populaire, à l'École Nationale de Voile, à l'Insep, aux Creps de Toulouse, Montpellier et Poitiers. Ces résultats sont à mettre au crédit des adhérents qui se sont mobilisés, permettant un retour aux affaires de la CGT à Jeunesse et Sport, et ce malgré la dispersion des agents.

Il nous a fallu constater, mais c'est une problématique connue, que nous étions très isolés sur le territoire :

En Direction Départementale Intermunicipale (un vrai fourre-tout), en DRJSCS (quand jeunesse et sport est mangé par la cohésion sociale), en administration centrale, en établissements et écoles nationales tout cela sur toute la France. D'autre part les adhérents sont malmenés et subissent une pression hiérarchique, il leur est difficile de s'engager plus.

Nous avons étoffé notre bureau national, et, devant l'absence de candidature, nous avons décidé que je renouvelais mon mandat jusqu'en 2017, l'objectif étant de trouver des remplaçants. Nous avons enfin déterminé des grands thèmes que nous allons développer collectivement après un travail individuel : réforme territoriale, missions J&S, évolution de l'organisation car le syndicat au départ avait pour champ les personnels ouvriers et administratifs. Aujourd'hui, tous les corps du ministère sont représentés dans l'organisation : professeur de sport, conseiller d'éducation populaire, inspecteur et toujours ouvriers et administratifs.

L'AVENIR DU MINISTÈRE ?

Depuis l'arrivée du gouvernement actuel, nous sommes inscrits dans une interfédérale (FERC-CGT, FO, FSU et UNSA) pour revendiquer la mise en œuvre de la promesse du candidat/président, à savoir la création d'un grand pôle éducatif.

Ce serait la seule voie permettant à ce ministère (qui change de ministre plus vite et plus souvent que nulle part ailleurs, provoquant une instabilité de politique toujours à la traîne) de survivre.

Nous ne trouvons aucun interlocuteur pour en discuter.

Le transfert des Creps aux Conseils régionaux est, de notre avis, le seul moyen de les sauver. Bien sûr que nous restons vigilants mais nous ne referons pas la même erreur que pour le transfert des TOS de l'EN aux collectivités.

Un autre sujet nous inquiète : l'abandon des personnels administratifs par le ministère de l'EN. Les départs pour retraite, mutations (rares) sont remplacés par des contractuels qui ne seront jamais titularisés dans les corps Educ.

Nous devons porter ce débat au cœur de la CGT : quel service public des activités physiques et sportives ?

Il nous faut revenir à nos valeurs dont celle qui intégrait le sport dans l'Éducation Populaire !

**direction départementale Jeunesse et Sport, oui cela existait !*



Guy COISY
SNPJS CGT
 17 allée Maréchal Ferrand
 44500 La Baule Escoublac
 snp-js-cgt@orange.fr

Christine MARTIN, CGT AFPA, 33 ans benjamine de la CE élue lors du 30^e Congrès de Quiberon

QUELLES ONT ÉTÉ TES MOTIVATIONS POUR ADHÉRER À LA CGT ?

Mes valeurs m'ont conduite jusqu'à une maîtrise d'économie en développement local. Mais je n'ai jamais pu trouver un emploi qui correspondait à ma qualification, et j'ai dû travailler dans des petites boîtes où je n'ai jamais rencontré de syndicat.

Quand je suis arrivée à l'AFPA de Gap, dans des conditions d'emploi déplorable et isolée des autres salariés, je suis allée aux petits déjeuners qu'organisait une fois par semaine le délégué FO. Mais quand je lisais leurs tracts, j'y relevais des incohérences, et ceux de la CGT, même s'ils ne parlaient pas de mon service AFPA transitions, me convenaient davantage !

Quand Jean-Luc, le délégué CGT m'a proposé d'être candidate aux élections professionnelles sur la liste CGT j'ai dit oui. Je n'ai pas été élue tout de suite mais j'ai quand même adhéré à la section du site AFPA de Gap.

COMMENT EN ES-TU ARRIVÉ À PRENDRE DES RESPONSABILITÉS SYNDICALES ?

Je ne suis pas du style à adhérer sans rien faire ! Je me suis portée candidate pour travailler dans la commission égalité F/H du Comité régional d'Entreprise. Je me suis formée dans la CGT et j'y ai rencontré des gens formidables tels que Rachel Silvera par exemple ! Ensuite Robert et François, les Secrétaires Régionaux de l'AFPA en PACA m'ont poussée pour aller au

congrès du syndicat et j'ai été soutenue par toute ma région pour être candidate à la Commission Exécutive du syndicat national.

Je réalise dans le militantisme mon souhait d'un engagement citoyen visé initialement par mon choix de cursus universitaire puis par mon orientation professionnelle.

Mais je reconnais que mon activité syndicale enrichit ma pratique professionnelle de Conseillère en Parcours Professionnel, j'ai une relation dif-



férente avec les salarié-e-s que j'accompagne lors de leurs transitions professionnelles.

On prend de la hauteur dans le syndicat, alors que le travail peut être routinier. Le syndicalisme me permet d'évoluer intellectuellement, et ça je ne le soupçonnais pas avant !

QUE PENSES-TU DU NÉCESSAIRE RAJEUNISSEMENT ET DE LA FÉMINISATION DE LA CGT ?

Bien sûr, l'organisation syndicale, comme l'entreprise se doit de « gérer les âges » et préparer le renouvellement. Mais il faut aussi comprendre que les revendications des jeunes sont différentes : quand on est jeune, ça fait pas envie la question des retraites, on pense que c'est mort, qu'on n'en aura pas et que l'on ne doit pas trop traîner pour acheter un logement afin d'avoir un toit pour nos vieux jours. C'est dommage de raisonner comme ça, mais c'est la réalité de ma génération !

Quant à la question féministe, le combat contre les inégalités ne se limite pas aux questions de genre même si les reculs actuels doivent nous alerter.

D'ailleurs, déjà au sein du syndicat, il y a du boulot ! Ma référence en la matière est le film « Clichés sexistes : en rire pour les dépasser » tourné à l'occasion du 8 mars 2012.

La question est aussi ce que nous-mêmes, en tant que femmes, on s'interdit ?

DOSSIER CHARLIE HEBDO

GARDONS NOTRE ESPRIT CRITIQUE !

Plus de deux mois après les attentats de janvier à Paris, quelques pistes de réflexion...

La France a subi les 7, 8 et 9 janvier 2015 deux attentats d'une nature inédite dans notre pays, la CGT et la FERC ont immédiatement dénoncé ces actes inqualifiables et appelé à participer à toutes les initiatives de soutien. La FERC CGT a également rédigé un courrier de solidarité à la rédaction de Charlie hebdo et aux familles des victimes. De par leurs statuts, la CGT et ses organisations agissent « pour que prévalent dans la société les idéaux de liberté, d'égalité, de justice, de laïcité, de fraternité et de solidarité » et luttent pour « la liberté d'opinion et d'expression ». Aujourd'hui, nous dénonçons et dénoncerons avec force tous les actes de haine et de racisme qui se manifestent et se développent.

Depuis la manifestation du 11 janvier et l'appel à l'unité nationale, il y a des tentatives de récupérations politiques de tous ordres : profiter de ces atrocités pour prospérer est un jeu très dangereux auquel nous nous opposons. La réponse par des lois d'exception et des condamnations à des peines de prison fermes pour des propos tenus à l'école ou dans la rue n'est pas satisfaisante et ne répond en aucun cas aux questions que nous posent l'irruption d'une telle violence dans notre vie quotidienne. Dans ce contexte les personnels qui construisent et défendent au quotidien un accès de tous à l'éducation et à la culture et qui ont régulièrement alerté leur hiérarchie sur certaines remises en cause de la laïcité et la hausse des actes discriminatoires, se trouvent en première ligne sans se sentir réellement soutenus ou aidés. Ils subissent en plus la pression de médias avides d'images ou d'interviews chocs. Ce ne sont pas les réunions au ministère de l'éducation (convoquées en urgence le 22 janvier), et plus proches de la récupération politique et idéologique que de l'action tangible, qui pallieront l'absence d'engagements politiques sur ces questions. Elles n'ont d'ailleurs débouché sur aucune mesure concrète, ni aucune piste de travail pour l'avenir...



DOSSIER CHARLIE HEBDO

Pourtant de nombreux discours de ministres, de journalistes, d'hommes et femmes politiques, ont souligné le rôle primordial de l'école dans la lutte contre les dérives sectaires, le repli sur soi, le rejet de l'autre.

Certes, ce rôle fait bien partie de nos revendications en tant que salarié-e-s de l'éducation, de la recherche et de la culture, parfois aussi comme usager, nous le revendiquons et l'assumons depuis longtemps, mais nous avons souvent l'impression d'être bien seul-e-s face à ces missions.

Le recentrage des apprentissages sur le « socle commun de compétences » renvoie plus au « savoir lire, écrire, compter » qu'à la nécessité d'une éducation à la culture, à l'esprit critique, à l'appréhension et à la compréhension des différences.

En effet, au-delà du discours, cette formation globale des jeunes de la maternelle à l'université, seule capable de donner à toutes et tous un égal accès à la compréhension d'un monde complexe, demande une volonté politique, des moyens, du temps et de la formation pour la mettre en place.

RETOUR DE MANIF



Pourtant, ce ne sont pas ces choix qui sont faits aujourd'hui.

Au contraire la réforme des rythmes scolaires dans le premier degré, la refonte sans moyens de la carte de l'éducation prioritaire, les fusions d'université et leur ouverture accrue aux capitaux privés, vont augmenter les inégalités d'accès à l'enseignement et renforcer la hiérarchisation et la mise en concurrence des lieux de formation.

Les coupes drastiques dans les budgets culturels, y compris ceux permettant la menée d'actions artistiques et culturelles en partenariat, mettent à mal un long travail d'accès à la culture dans les quartiers les plus pauvres.

L'Éducation Populaire, l'apprentissage citoyen au « vivre ensemble », trop longtemps abandonnés ou instrumentalisés, doivent rester un axe essentiel des politiques publiques en permettant aux associations de sortir des logiques



de marchandisation dans lesquelles on veut les enfermer.

Complément indispensable de l'Éducation Nationale, elles doivent continuer d'être le lieu privilégié des projets collectifs des jeunes et des familles.

Si les contenus proposés en matière d'éducation morale et civique intégrant la lutte contre l'ensemble des discriminations, l'éducation aux médias, à la vie sexuelle et affective prennent aujourd'hui une place nouvelle dans certains programmes scolaires, leur mise en application est rendue difficile par l'absence de budgets et de dotations spécifiques.

Le manque de formation initiale et continue de l'ensemble des personnels de l'Éducation sur ces thématiques est un véritable frein aussi. Cette absence oblige de fait à faire des choix entre les différents enseignements.

Nous n'oublions pas que les établissements les plus en difficulté, dans les quartiers relégués, étaient en grève en décembre 2014 contre une réforme de l'Éducation Prioritaire qui prive de moyens pour travailler à la réussite et à la cohésion sociale.

DOSSIER CHARLIE HEBDO

Par ailleurs, on ne peut pas demander à la seule école de résoudre les problèmes d'une société en crise qui laisse un quart de sa jeunesse au chômage et voit grandir chaque jour les inégalités économiques, sociales et spatiales entre ses citoyens...

Il faut aussi réfléchir au-delà du cadre éducatif.

La FERC CGT tient à rappeler son profond attachement au principe de laïcité qui régit notre pays et notamment le monde de l'Éducation.

La laïcité correspond à une conception politique (inspirée de valeurs philosophiques), concrétisée par un ensemble de textes basés sur la séparation stricte des pouvoirs politiques et administratifs du domaine religieux.

Mis en place par la loi de 1905 qui affirme « La République assure la liberté de conscience [et] garantit le libre exercice des cultes » mais en ne reconnaissant, ne salariant ni ne subventionnant aucun culte, ce principe est réaffirmé dans la Constitution de 1958 qui stipule « La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction de race ou de religion. Elle respecte toutes les croyances ».

La laïcité assure aussi à tout un chacun le droit de ne pas croire. Elle permet ainsi, dans notre société multiculturelle, de vivre ensemble dans le respect des lois de la République, dans le respect de chacun, quels que soient ses origines, ses choix philosophiques ou ses convictions religieuses et dans la recherche de valeurs communes.

La laïcité ne doit pas se réduire à un slogan incantatoire mais faire l'objet d'une réflexion approfondie sur les conditions de sa mise en pratique en lien avec la place du citoyen dans la

société et les droits et devoirs qu'elle impose, la conception de la démocratie, les luttes contre l'exclusion, les inégalités et la place de l'École.

Dans la conception française, la laïcité ne peut pas être « ouverte » ou « positive » au sens entendu où le religieux s'inclut dans la sphère publique et devient un partenaire des institutions, spécifiquement l'École (comme cela se fait dans les pays anglo-saxons).

Dans un monde aujourd'hui global et de plus en plus complexe, où se multiplient les moyens d'information et les accès aux connaissances, où explose la médiatisation des événements et de la pluralité des représentations du monde (comme les derniers événements nous l'ont encore démontré), où les réseaux sociaux permettent l'expression de toutes et tous dans l'immédiateté, la laïcité est garante de l'émancipation de toutes et tous.

Elle doit favoriser le libre accès au savoir et à la culture et le développement de l'esprit critique qui laisse place

au doute, à la réflexion, à l'autonomie, à l'imagination et à la créativité. Par ses finalités-mêmes, la laïcité est donc un pilier fondamental de l'École et de l'organisation de l'État.

La FERC rappelle sa revendication d'intégrer tous les secteurs d'enseignement privé dans un seul service public rénové, laïc, démocratique et réellement gratuit pour atteindre l'ensemble de ces objectifs.

Et dès à présent, elle exige que les réformes qui s'appliquent aux établissements publics (rythmes scolaires, éducation à l'égalité fille-garçon, lutte contre l'ensemble des discriminations - racisme, xénophobie, sexisme, LGBT-phobies, handicap, etc.) s'appliquent également aux établissements privés sous contrat.

De la même manière, elle demande l'abrogation de toutes les lois anti-laïques et le retour au principe fondamental selon lequel l'argent public ne finance que l'école laïque.



DOSSIER CHARLIE HEBDO



Pour finir, il n'est pas question de revenir sur les droits fondamentaux que sont les libertés de la presse, d'expression et d'opinion. Le meurtre froid et déterminé de personnes en raison de leurs convictions religieuses, de leur communauté d'appartenance, des idées qu'elles portent ou de leurs opinions sur quelque question que ce soit, nous replonge dans un monde où la barbarie l'emporte sur l'esprit des Lumières.

Le choix du journal Charlie Hebdo et l'assassinat prémédité de son équipe de rédaction exprime une volonté politique forte. Celle de faire taire à jamais, et de façon la plus brutale, des journalistes et des caricaturistes en raison des opinions et des idées qu'ils y incarnent : laïcité, lutte contre tous les racismes, contre toutes idéologies réactionnaires. Par ces faits, c'est l'esprit d'une époque qu'on a voulu atteindre : l'impertinence, la remise en cause de l'ordre établi et du consensus, la provocation et la dérision comme arme de subversion.

À ce titre, il est bon de rappeler qu'aucun « délit de blasphème » n'existe plus dans la loi, si ce n'est en Alsace-Moselle du fait du Concordat de 1801.

Pour une réelle égalité de traitement et de droits sur le territoire français, ce dernier devrait être aboli dans ces régions aussi.

Sans faire preuve d'angélisme ni de volonté de récupération politique, le seul rappel à la laïcité et au rôle de l'École ne suffira pas à faire reculer l'ensemble des radicalismes et fondamentalismes. Une partie de ceux-ci naissent aussi de la désespérance, de la recrudescence de la pauvreté, de l'exclusion sociale.

Les réponses sociales, économiques et sociétales permettant de faire baisser les inégalités et de porter la volonté du « vivre ensemble » sont à ce jour totalement inexistantes. Les gouvernements successifs enchaînent des politiques de régression sociale, qui fragilisent toujours plus les plus pauvres, stigmatisent les étrangers, en cassant toujours plus les acquis sociaux.

Les guerres menées au nom de la « lutte contre le terrorisme » hors de nos frontières ont le plus souvent des visées impérialistes au profit des grands groupes financiers pour leur assurer l'accès aux ressources des pays ; elles perpétuent l'exploitation européenne des ressources mondiales et le racisme induit par ce déséquilibre mondial.

Les services publics de proximité, garants de l'égalité de traitement sur l'ensemble du territoire et de la réponse aux besoins de la population, sont mis à mal par les suppressions de postes, de services, les restructurations et la mise en concurrence avec le privé (tant dans nos secteurs que dans celui de la santé, des télécommunications, etc.).

De même la suppression des subventions aux associations locales d'éducation populaire prive les quartiers populaires d'une indispensable médiation sociale. Les dernières lois de « compétitivité des entreprises » et les multiples cadeaux au patronat n'ont fait montre d'aucune efficacité pour faire reculer le chômage ou augmenter le pouvoir d'achat des salarié-e-s et retraité-e-s. Pire, à l'exemple du projet de loi Macron, elles détruisent le Code du travail et réduisent les possibilités des salarié-e-s de se défendre et de faire valoir leurs droits.

Pour faire reculer les inégalités sociales, économiques et spatiales il est grand temps de mettre un coup d'arrêt aux politiques actuelles et de les réorienter pour répondre non pas aux exigences d'un faible nombre mais aux attentes et besoins des salarié-e-s et retraité-e-s qui produisent les richesses.



Vie fédérale

28^e Congrès du SNTRS CGT

Il s'est tenu à Sète (Hérault) du 20 au 23 janvier 2015.

À cette occasion, le syndicat a procédé à l'élection d'une nouvelle commission exécutive et d'un nouveau bureau national. **Josiane Tack, ingénieure de recherche au CNRS, est élue secrétaire générale** pour un mandat de trois ans. Elle succède à Daniel Steinmetz, qui occupait ces fonctions depuis décembre 2008, et qui reste membre du bureau national. Elle est assistée de deux secrétaires généraux adjoints : Jean Kister, ingénieur de recherche à l'Inserm, qui est renouvelé à ces fonctions, et Lise Caron, chargée de recherche au CNRS, qui remplace Michel Pierre, partant en retraite. Une nouvelle trésorière est élue en la personne de Sophie Toussaint-Leroy, ingénieure de recherche au CNRS, qui succède à Danièle Steer.

Le congrès a réuni 99 délégué-e-s dont 73 avec mandat délibératif et 26 avec mandat consultatif (membres de la CE ou CFC sortante) venant de tous les EPST [Établissements Publics à caractère Scientifique et Technologique] du champ de syndicalisation du SNTRS CGT : CNRS, INSERM, IRD, INRIA, IRSTEA, INED.

Les débats ont été riches autour des enjeux de la recherche publique, du lien recherche académique / recherche privée, des enjeux recherche / ré-industrialisation, des revendications autour de l'emploi, de la précarité et des restructurations.

Le rapport d'activité (d'après les PV des AG de sections) a été adopté par 89,56% de pour, 2,89% de contre et 7,53% d'abstentions. 41 sections se sont réunies sur les 60 existantes au SNTRS.

Le document d'orientation amendé a été adopté par 61 pour (92,4%), 1 contre (1,5%), 4 abstentions (6,1%).

Le congrès a accueilli des représentants de la CGT (CGT CEA, UGICT, UGFF, FERC, FERC Sup, CGT INRA, Educ'Action, UD 34) et d'autres syndicats (SNCS et SNESup (FSU), Sgen-CFDT Recherche EPST, SUD Recherche EPST, Unef). Il a aussi reçu des invités d'organisations syndicales internationales (FMTS : Fédération Mondiale des Travailleurs Scientifiques) et étrangères : Espagne (CCOO), Italie (CGIL), Algérie (Syndicat National des Chercheurs Permanents UGTA) et, en vidéo, Grèce (Association des Scientifiques Grecs) et Canada (Fédération Québécoise des Professeures et Professeurs d'Université FQPPU).

Durant les soirées du congrès, les délégués ont pu participer à plusieurs débats : - sur la « privatisation de la publication scientifique » animé par un camarade de la CGT INRA ; - sur la « transition énergétique » avec Marie-Claire CAILLETAUD, Secrétaire de la Fédération CGT de l'Énergie.

Le congrès a par ailleurs adopté trois motions :

- un soutien aux personnels de l'Ifremer, dont les organisations syndicales CGT et CFDT s'opposent au coup de force du gouvernement qui a décidé de délocaliser le siège de l'institut à Brest ;
- une prise de position contre le projet de contrat d'objectifs du CNRS, qui reprend toutes les orientations de la politique gouvernementale, notamment en termes d'austérité budgétaire et de baisse des emplois de titulaires ;
- une motion contre la loi Macron qui contient des présupposés assez inquiétants sur la fonction publique, susceptibles, sous couvert de simplification, d'avoir des contrecoups sur le fonctionnement-même de certains services publics.

« Notre fil rouge est toujours la défense de l'emploi scientifique statutaire dans les EPST, la défense du statut-même de ces organismes et la défense d'une structuration nationale de la recherche, contre les tentatives de dilution au niveau des régions ou des Comue » souligne Josiane Tack.



Formation syndicale : un enjeu

« Par l'éducation et par la lutte, vers la victoire ! »



C'est une des affiches dans notre patio de Montreuil à l'occasion des 120 ans de notre CGT.

Cette affiche-là met en évidence la volonté de s'appuyer sur la réflexion, l'écrit, pour faire vivre le débat d'idée et construire le rapport de force. Elle célèbre la création du Centre d'Éducation Ouvrière de la CGT et des collègues du travail. Elle positionne la formation comme ossature de l'émancipation sociale des travailleurs.

Depuis, le Centre d'Éducation Ouvrière de la CGT a changé de nom. Il s'appelle « La formation syndicale CGT ». Dans notre fédération, nous faisons vivre au quotidien cette démarche.

Il s'agit, non pas d'instruire, mais de permettre aux syndiqués de faire vivre leur dimension d'acteur social en acquérant du savoir critique à partir de leur expérience et de leurs besoins.

Il s'agit d'acquérir du pouvoir sur les événements, d'explorer, d'imaginer plutôt que reproduire des modèles et des schémas prêts à penser.

En 2015, notre fédération a décidé de développer la formation syndicale.

Elle organise directement 18 stages. Des formations qui posent un socle commun : accueillir les nouveaux syndiqués, faire vivre et organiser un syndicat, construire une action syndicale

et à partir de là, des formations qui s'articulent autour de 3 pôles : le travail, les Instances représentatives du personnel, l'action juridique au service de l'action syndicale (pour les intimes, DLAJ).

Elle anime des stages en territoire à destination de nos organisations fédérées, notamment sur la dimension travail, les conditions de travail, les CHSCT. Par exemple, avec la Ferc Sup, l'Inra...

Elle co-construit avec les organisations fédérées et leurs syndicats des formations *ad hoc* en fonction de leurs besoins, leurs objectifs. Par exemple, avec le syndicat CGT de l'université Paris 13, l'UN Crous.

Elle co-construit également des stages avec les organisations fédérées pour développer leur démarche syndicale sur les questions travail santé en utilisant le dispositif de formation Accident du travail – maladie professionnelle (AT/MP). Par exemple avec le syndicat Acccord, l'UNS CGT FJT.

Elle facilite aussi l'accès des syndiqués à la formation.

Ainsi, lors de la réunion de janvier, les membres de la commission exécutive ont pris de nouvelles décisions allant dans le sens d'une diminution de la participation financière des syndicats et unions :

- Prise en charge du forfait pédagogique pour les formations FERC se déroulant à Courcelle ;
- Financement des formations d'accueil FERC notamment celles en RP ;
- Rétrocession de 80% de la subvention AT/MP aux organisations fédérées organisatrices ;
- Engagement, en lien avec les organisations fédérées, à faire en sorte qu'aucun syndiqué n'ait à subir de perte de salaire.

Toutes ces actions sont pilotées par le collectif Formation syndicale de la fédération qui a un rôle de conception, d'organisation, d'animation, d'évaluation.... Ce travail est fait en lien étroit avec des collectifs notamment « Qualité de vie syndicale », « Travail / santé » et « DLAJ ».

Tous les ans la fédération publie un « courriel FERC spécial » dans lequel chaque syndiqué peut trouver une explication sur la conception de la formation syndicale, l'objectif et le contenu de chacun des stages et leur calendrier. Vous le trouverez sur le site de la FERC.

Salariés du privé, vous connaîtrez cette année peut-être des pressions de votre employeur arguant que la loi a changé, qu'il n'a plus à maintenir le salaire, que c'est un fonds spécial qui le fait et *tutti quanti*...

Ne vous laissez pas intimider. C'est vrai, la loi a changé.

Depuis le 1^{er} janvier, il existe maintenant un fonds paritaire financé par les entreprises qui prend en charge, notamment, les salaires pendant les formations syndicales. Les décrets ne sont pas tous parus. Tout n'est pas encore mis en place. Cependant votre employeur y cotise déjà. Il doit donc maintenir votre salaire et en demander son remboursement à ce fonds. En cas de difficultés, n'hésitez pas à nous demander de l'aide. Les dernières informations sont sur le site de la formation syndicale confédérale.

Un certain Benoît Frachon a dit « Quiconque néglige sa formation se condamne à la stagnation puis au recul ». Alors, un seul mot d'ordre : « Par l'éducation et la lutte vers la victoire ! »

Vie fédérale



dessin de Nawak

Éducation : amplifions la lutte contre les LGBTphobies*

Le collectif éducation contre les LGBTphobies en milieu scolaire et universitaire, en association avec SOS Homophobie, Sida Info Service, Estim', Contact et l'Inter LGBT, vous propose une journée de formation sur la question des discriminations LGBTphobes qui perdurent.

À quelques jours du 15 mai, journée mondiale contre les LGBTphobies, nous proposons à tous et toutes (enseignants/es, parents, éducateurs/trices, élèves,

étudiants/es ...) de venir débattre de cette thématique.

La journée permettra après les interventions d'acteurs/trices, intervenants/es en milieu scolaire et universitaire, de débattre toutes et tous ensemble des problématiques rencontrées. Le rapport de SOS Homophobie nous permettra d'avoir une analyse chiffrée de l'état des lieux et des souffrances rencontrées en milieu scolaire par les LGBT.

Les intervenants/es introduiront notre réflexion sur l'éducation contre l'homophobie en primaire mais aussi dans l'éducation affective et sexuelle, sans oublier les questions de harcèlement lié à cette discrimination. Nous essayerons de déconstruire les stéréotypes femmes / hommes afin de déconstruire les idées fausses véhiculées dans notre société.

Enfin, des conférenciers/ières feront une synthèse des approches différentes que l'on peut trouver en Europe.

(* LGBT : lesbiennes, gays, bi, trans)

Cette journée de formation syndicale ouverte à tous et toutes aura lieu
le 13 mai 2015 de 9h à 17h à l'auditorium de la mairie de Paris.

Pour plus de renseignements ou pour vous inscrire
contactez dès maintenant Olivier Champoussin : ferc.orga@ferc.cgt.fr

L'égalité reste à conquérir

Le 8 mars, journée internationale des droits des femmes, s'ancre dans les luttes ouvrières et les nombreuses manifestations de femmes réclamant le droit de vote, de meilleures conditions de travail et l'égalité entre les hommes et les femmes, qui agitent l'Europe au début du XX^e siècle. La création d'une Journée internationale des femmes est proposée pour la première fois en 1910, lors de la conférence internationale des femmes socialistes, par Clara Zetkin.

L'histoire des droits des femmes est faite de grandes avancées : le droit de vote, le droit à la contraception et à l'avortement, le droit à l'autonomie économique et juridique... Pourtant en 2015 l'égalité est loin d'être gagnée partout. Notre vie quotidienne nous prouve que l'égalité femme-homme est encore à conquérir dans bien des domaines et pour bien des femmes. Nombreuses sont celles pour lesquelles, aujourd'hui encore, l'accès à la contraception et à l'avortement est compliqué, impossible. La prise en charge complète de ces soins par le service public de santé et les associations subventionnées est indispensable. Or les coupes budgétaires, les attaques contre la sécurité sociale, les services

publics, rendent difficile, voire impossible, cette prise en charge. Dans le monde du travail on est encore loin de l'égalité des salaires et de l'accès à tous les postes et à tous les emplois. C'est le cas même dans la fonction publique, où l'on pourrait penser que les règles de rémunération et d'avancement protègent des discriminations. La précarité, le chômage, le temps partiel imposé touchent prioritairement les femmes. La crise économique de ces dernières années et les politiques d'austérité mises en place par les gouvernements européens, dont le nôtre, renforcent encore les inégalités.

À l'école, à l'université, l'orientation vers les filières scientifiques reste plus compliquée pour elles que pour les jeunes hommes, le choix du futur métier est très "sexué". Dans la vie politique et militante, les femmes ont difficilement mais durablement accédé à l'égalité. Elles peuvent voter, être élues, diriger des formations politiques, devenir ministre ou secrétaire générale d'un syndicat,... mais du texte à la pratique il y a encore du travail !



Le peuple grec dit non à l'austérité

Le vote des citoyen-ne-s grec-que-s est clair : c'est un rejet des politiques d'austérité !

Après des années de sacrifices et de privations, le bilan des politiques, menées aussi bien par la droite que par la social-démocratie grecque, sous directive de la « Troïka » (Fonds Monétaire International, Commission Européenne et BCE), est catastrophique. Depuis 6 ans la Grèce s'enfoncé dans la récession comme le prouve l'effondrement de la richesse nationale produite qui a perdu un quart de sa valeur. Dans le même temps la dette est montée de 120 % à 175 % du PIB. Le bilan social est à peine imaginable : baisse des salaires entre 20 % et 50 % (public et privé), suppression de 150 000 postes publics et un chômage qui est passé de 8 % à 30 %. Il atteint 60 % pour les moins de 25 ans. Les enfants sont victimes de malnutrition, la mortalité infantile a augmenté de 40 %. Des millions de personnes n'ont plus aucune couverture sociale et même pour accoucher une femme doit payer entre 900 et 1500 € !

Le 25 janvier la coalition de gauche anti-austérité, Syriza, a remporté les élections, sans pour autant atteindre la majorité absolue des député-e-s au parlement. À gauche aussi, le KKE (Parti Communiste) qui totalise 5,5% des voix demande la sortie de l'Euro et de l'UE, et pour cette raison refuse d'entrer dans la majorité.

Le nouveau pouvoir politique est confronté dès son arrivée à la question de la dette. Le premier ministre, Alexis Tsipras, doit obtenir des autres responsables politiques européens l'annulation d'une partie de cette dette, totalement illégitime. Depuis 2010 les banques ont spéculé en imposant des taux

d'intérêt de plus en plus élevés, de 6 % à 10 % ce qui a totalement étranglé l'économie grecque.

Le mouvement social qui agit pour le progrès social en Europe doit être solidaire du peuple grec qui refuse de continuer à engraisser les banques privées détenant les ¾ de la dette grecque.

Les politiques d'austérité touchent l'ensemble des pays européens, et en France, même si elle n'a pas atteint le niveau que subissent les salarié-e-s grec-que-s, elle est suffisamment forte pour que nous nous sentions partie prenante du combat mené à Athènes. La victoire politique de Syriza montre qu'il est possible de choisir une autre politique. Cet espoir est vital pour construire les luttes au niveau européen. Car le peuple grec ne pourra obtenir seul ce changement de politique et un bulletin de vote n'y suffira pas non plus. Le mouvement syndical européen doit sans ambiguïté se porter au côté du peuple grec et refuser le chantage de l'UE qui essaie de nous faire croire que l'exigence du peuple grec serait contraire aux intérêts des citoyens français ou allemands.

La réaction de la CGT qui a appelé à soutenir le peuple grec en manifestant pour dénoncer l'attitude de la BCE, qui refusait tout réexamen de la dette, est la bonne. La meilleure façon d'aider nos camarades grec-que-s c'est de lutter nous-mêmes contre la cure d'austérité imposée par le gouvernement français. En Italie, en Belgique, à Paris, Madrid ou Athènes, partout les luttes doivent se coordonner pour en finir avec l'austérité en Europe.

Les syndicats grecs

Entre 20 et 25% des salariés sont membres d'un syndicat mais beaucoup plus dans le secteur public. Pour le public les syndicats sont regroupés dans la confédération ADEDY (dont les enseignants du second degré d'OLME), pour le secteur privé il s'agit de la confédération GSEE.

Mais le mouvement syndical en Grèce est politisé. Les Partis sont représentés par des fractions organisées comme PASKE (PASOK) ou PAME (KKE), DAKE (nouvelle démocratie), IA (SYRIZA)... La confédération GSEE est affiliée à la CSI et à la FSM dont le président est George Mavrikos de GSEE/PAME.

Les salarié-e-s grec-que-s ont organisé à de nombreuses reprises des protestations de masse parfois contre l'avis de certaines directions syndicales : ils savent que la lutte sera toujours le meilleur moyen d'assurer des conquêtes sociales. Leur lutte contre la dictature de la Troïka n'est pas terminée, soutenons-les !



9^e conférence de l'Internationale de l'Éducation (IE) sur l'enseignement supérieur et la recherche (ESR)

Bruxelles, 10-12 novembre 2014.

La Ferc y a participé. Ces conférences identifient les questions internationales transversales et proposent au bureau de l'IE des axes revendicatifs, entre autres pour le congrès mondial de l'IE (Ottawa, juillet 2015).

Nombreux délégués Européens, mais peu de l'Amérique latine, de l'Asie-Pacifique, du monde arabe, et aucun de l'Extrême Orient, de l'Asie du sud-est.

Depuis la conférence d'il y a 2 ans, les problèmes persistent, mais la conscience grandit du besoin de mobilisations convergentes pour imposer des solutions. Même les syndicalistes gestionnaires (ango-saxons, germaniques, scandinaves) reconnaissent que l'IE ne peut se limiter au « dialogue policé », mais passer à la confrontation. Les négociations commerciales mettent sur le tapis l'indépendance de l'ESR des intérêts capitalistes.

La notion de « statut public » des personnels est peu répandue, mais le financement public et la stabilité d'emploi sont unanimement revendiqués. Les multinationales, les lobbies et les gouvernements tentent de privatiser la connaissance et d'orienter vers les applications compétitives. Au Canada, on a même fermé des centres de recherche « dérangeants » (statistique, environnement polaire).

Les changements structurels de l'ESR accroissent la précarité : on doit la réduire, la résorber, et syndiquer les précaires (les Québécois sont bien avancés sur ce sujet).

La Ferc a proposé une journée contre la précarité et pour le respect des droits. Avec la FSU, nous avons demandé que l'IE appelle à la mobilisation dans les pays européens lors de la conférence ministérielle et du forum politique de Bologne (Erevan, 14 et 15 mai).

Séance MOOC, avec l'International Students Union. Les MOOC ne sont pas un « moyen d'accroître les possibilités d'apprentissage et les revenus ». Les Sénégalais critiquent leur « université virtuelle » imitant l'Occident sans souci de qualité ; au lieu de favoriser l'accès, elle limite la connaissance et éloigne les étudiants. En Amérique du Nord, les MOOC sont marchandisés ; ils ne semblent pas entraîner la désaffection des étudiants. Quel lien entre apprentissage virtuel et propriété intellectuelle ?

Séance syndicalisation : accroître le nombre des syndiqués de divers métiers et catégories (ne plus se limiter aux enseignants ou chercheurs), favoriser la diversité et la parité, relever les défis de concentration de personnels sur les grands sites.

Atelier intégration régionale : en Europe, et plus particulièrement en France, elle menace le service public à cause de la « spécialisation intelligente », condition de l'attribution des fonds européens de développement régional. L'intégration régionale est positive quand elle invente des structures profitables à tous : en Amérique latine, l'ALBA ou le Mercosur favorisent la coopération scientifique, malgré un poids encore important du colonialisme.

Atelier solidarité internationale : le consortium IE existant aide les « petites actions concrètes ». Or la solidarité dépend en grande partie de la vision géopolitique du monde (ce n'est pas un hasard s'il a agi en Palestine ou au Ghana), s'inscrit dans une réflexion globale sur les libertés syndicales, le pillage de cerveaux et la mobilité des scientifiques notamment du sud vers le nord. L'IE ne peut être un simple pourvoyeur d'aide logistique.

Il faut lutter pour la parité, contre le racisme et les discriminations liées à l'origine, la couleur de peau, l'orientation sexuelle ou le handicap, mais surtout s'opposer à la « taylorisation » de l'ESR, la réduction des fonds publics, le poids du patronat, la bureaucratisation et la mainmise gouvernementale.

L'IE doit peser sur les institutions internationales et européennes en faveur des conditions de travail et des droits des personnels.

La Ferc doit faire partie du comité permanent européen ESR, qui réunit 45 représentants d'organisations syndicales et prépare ces conférences.



Les retraités sont une richesse et non une charge pour la société

Cela pourrait paraître évident, pourtant, la réalité est différente. Les retraités ne sont pas valorisés comme ils en auraient normalement le droit tout comme d'ailleurs d'autres catégories de la population comme les étudiants, les chômeurs, les salariés précaires, les femmes, etc.

Outre les inégalités importantes selon les différents régimes de retraite et aussi les années de cotisations, la baisse du niveau de vie touche l'ensemble des retraités.

Parmi les dernières mesures :

- La CSG passant de 3,8 à 6,6 % (460 000 retraités touchés),
- La suppression du crédit d'impôt pour avoir élevé 3 enfants,
- La suppression de la ½ part pour les veuves...

Ceci alors que le « **pacte de responsabilité** » prive la sécu de 6,2 milliards d'euros en exonérations de cotisations patronales.

Notre système de retraite est remis en cause notamment par la dégradation de l'emploi, par la politique d'austérité au service des financiers qui dictent leurs lois. Il est de l'intérêt de tous, retraités, salariés et jeunes de marcher ensemble pour une meilleure répartition des richesses produites et une coopération entre les pays d'Europe, comme nous le montre aujourd'hui le peuple grec, à qui il importe d'apporter notre solidarité.

Conserver nos acquis et les améliorer, c'est possible. N'écoutons pas « les experts » du néo-libéralisme prônant encore plus d'austérité à l'encontre de la croissance qui pourrait être générée par une augmentation substantielle du pouvoir d'achat et qui profiterait ainsi à toute la société.

Les retraités ne sont donc pas considérés comme une richesse mais comme une charge alors qu'ils vivent une période « unique » de l'existence, une troisième vie en somme.

La plupart va pouvoir réaliser les souhaits qu'ils n'ont pu satisfaire lors de leur vie active pourtant moins frappée par le chômage à une époque alors mieux protégée par les acquis sociaux. Ils sont de gros consommateurs, selon l'importance de leur retraite bien sûr (loisirs, voyages...). Ils s'investissent énormément dans le bénévolat associatif, culturel, syndical, politique ... et souvent dans la famille (parents, enfants, petits-enfants).

De plus, du fait de leur vécu, ils sont les passeurs de mémoire auprès des nouvelles générations.

Il en est ainsi qui témoignent dans les écoles, les collèges, les lycées, dans des associations ou sur les lieux-mêmes des tragédies :

- sur la guerre 39-45,
- sur les camps d'extermination nazis,
- sur le CNR et ses acquis uniques : retraites, sécurité sociale (quel chemin parcouru !),
- sur la guerre d'Algérie si ravageuse pour les deux peuples.

Mais les années passent et malheureusement quelquefois toute cette nouvelle énergie est stoppée par la maladie et la perte d'autonomie pour lesquels ils devraient avoir droit à une compensation dûment reconnue.

C'est le sens du combat que mène l'UCR pour faire aboutir ce droit au sein de l'Europe.

La CGT, qui va fêter son 120^e anniversaire, est particulièrement fière d'un passé riche en acquis concernant, pour ne citer que quelques exemples :

- **les droits des salariés** : congés payés (2, 3, 4 puis 5 semaines), durée du travail (35h), représentation syndicale, conventions collectives, statut de la fonction publique, ...

- **la protection sociale** (soumise aujourd'hui à la logique économique libérale).

Les « élections départementales » mettent en évidence les larges compétences des départements qui font à l'heure actuelle l'objet d'un âpre débat dans le cadre du projet de loi sur la réforme territoriale. Elles recouvrent principalement l'action sociale (personnes âgées, personnes handicapées, enfance, insertion des personnes en difficulté, RSA, aides aux logements) mais aussi l'éducation (construction et entretien des collèges), la culture (bibliothèques de prêts), l'aide aux communes, l'environnement, le tourisme... Or cette gestion est sérieusement rendue très délicate en raison des importantes baisses de dotations de l'État.

La CGT invite tous les retraités à participer à la manifestation des retraités du secteur public comme du secteur privé du 17 mars pour :

- la défense des salaires et des pensions (fin du gel des pensions et amélioration du pouvoir d'achat des retraités),
- la mise en œuvre courant 2015 de la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement,
- le développement et le renforcement des services publics indispensables à une vie digne, en particulier dans le domaine de la santé.

Albert NALLET

Retraités, continuité de la vie syndicale

Avec la loi sur l'adaptation de la société au vieillissement, le gouvernement semble se pencher sur la place des « seniors » dans notre société. Or, d'une part la loi fait la place belle aux familles, au bénévolat et autres roues de secours, mais elle ne concernera les maisons de retraites que dans un deuxième temps (...) et laisse le champ libre aux groupes privés qui occupent déjà 60% de ce « marché » très juteux.

En attendant on en demande toujours plus aux personnes, c'est ce que montre l'article qui fait le point sur « ce qui change pour les retraités au 1^{er} janvier » .

Ce qui a changé depuis le 1^{er} janvier

Un nouveau calcul de la CSG : du montant de l'impôt sur le revenu au revenu fiscal de référence.

Certains retraités sont exonérés de CSG, de CRDS et de CASA.

Il s'agit des bénéficiaires de l'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA) ou de l'allocation supplémentaire d'invalidité (ASI) et ceux dont le revenu fiscal de référence 2013, déclaré en 2014, ne dépasse pas un certain seuil, fixé à 10 633 € pour une part de quotient familial (majoré de 2839 € pour chaque demi-part supplémentaire).

Les retraités dont les revenus sont supérieurs à ce seuil, mais qui paient moins de 61 € d'impôt sur le revenu, s'acquittent de la CSG au taux réduit de 3,8 %, et de la CRDS, mais échappent à la CASA.

Tous les autres s'acquittent de la CSG au taux de 6,6 %, de la CRDS et de la CASA.

Le taux de CSG applicable depuis le 1.1.2015 aux retraites dépend donc aujourd'hui du montant des impôts et non pas des revenus.

Cela va nuire à de nombreux retraités aux revenus moyens comme le montrent les exemples ci-dessous :

Au 1^{er} janvier 2015

Le plafond de revenus pour bénéficier d'un taux réduit est relevé (13 900 euros pour une part).

Cette mesure devrait avantager 700 000 personnes, selon le gouverne-

ment. En revanche, elle fait passer le taux de CGG de 460 000 retraités de 3,8 % à 6,6 %, ce qui n'est pas anodin.

Par exemple, sur une pension de 2000 € brut, un retraité qui payait 3,8 % de CSG, soit 76 € par mois, s'acquittera désormais de 132 € par mois. Au final, il paiera avec cette mesure 3309 € d'impôts par an (1533 d'impôt sur le revenu en intégrant la partie de CSG qui est déductible + 1 584 € de CSG + 120 € de CRDS + 72 € de CASA), contre 2 650 € jusqu'ici (respectivement 1 546 € + 912 € + 120 € + 72 €). Soit une hausse d'impôt annuelle de 659 €.

La fameuse « prime exceptionnelle » de 40 €. Pour les pensions inférieures à 1 200 €/mois au 30 septembre 2014, versée une seule fois.

Report de la mise en œuvre du projet de loi sur l'adaptation de la société au vieillissement.

Nous n'oublions pas que ce fut une promesse de campagne du candidat Sarkozy, abandonnée en 2012.

- Elle devient promesse de campagne du candidat Hollande. La loi est adoptée à l'Assemblée nationale, mais le premier ministre annonce qu'elle ne sera mise en œuvre qu'au début 2016.

« Ne peut-on craindre que cela devienne la prochaine promesse d'un futur candidat en 2017 lors des prochaines élections présidentielles ? » (communiqué UCR 14 janvier).

Ce qui se prépare

Le projet de loi santé et sa mesure de Groupements Hospitaliers de Territoires (GHT), qui débouchent sur des fusions d'établissements et des réductions d'emplois et veut confier au secteur privé des pans entiers de l'hôpital public, conduisant à la privatisation. Loin de placer le patient au centre du dispositif, il l'en éloigne toujours plus et en particulier les personnes âgées.

Alerte sur les avantages familiaux des retraités : Bertrand Fragonard devant le COR (selon Le Figaro, 29/01/2015)

« La première piste évoquée consisterait en effet à plafonner la majoration de pension servie aux parents à la retraite de trois enfants et qui s'élève à 10 % de la pension dans le privé.

La seconde : la « forfaitisation », pénaliserait moins les grosses retraites. Il s'agirait de transformer les 10 % de majoration en un montant moyen calculé à partir des pensions des deux conjoints.

Les fonctionnaires sont clairement avantagés. En plus de la majoration de 10% pour le troisième enfant, s'ajoute une autre de 5 % par enfant supplémentaire. Il faudrait donc aligner les conditions. De quoi faire, là encore, des perdants. Bertrand Fragonard préconise donc une mise en œuvre progressive. En tout état de cause, les personnes déjà à la retraite ne seraient pas concernées. Il rendra son travail mi-février au gouvernement.»

Philippe BOUYRIES

Retraités, continuité de la vie syndicale

Sécurité sociale

Objectif de dépenses de l'assurance maladie

Avec l'ONDAM (objectif national des dépenses de santé), le gouvernement impose l'austérité à la Sécurité Sociale.

ONDAM 2014 : 178,3 milliards €

(+ 2,6% par rapport à 2013) Réalisé : + 3,3%

Du coup, le gouvernement va ponctionner rétroactivement 1,24 milliard € dont 53,5 millions € dans les fonds destinés aux hôpitaux et aux maisons de retraite.

ONDAM 2015 : + 2,1% « sera très difficile à tenir » selon *Les Echos* du 27 janvier.

L'Assurance maladie doit économiser 10 milliards d'euros entre 2015 et 2017 (Marisol Touraine).

Le pacte de responsabilité

en vigueur depuis le début de l'année, fait un cadeau de 41 milliards au patronat et impose 50 milliards de coupes dans les dépenses publiques de 2015 à 2017, dont 11 milliards de dotations aux collectivités territoriales (3,7 milliards en 2015, après déjà 1,5 milliard en 2014).

Ceci va frapper les retraités, en effet :

Sachant que les départements financent en particulier :

- les personnes handicapées : politiques d'hébergement et d'insertion sociale, prestation de compensation du handicap (loi du 11 février 2005) ;

- les personnes âgées : création et gestion de maisons de retraite, politique de maintien des personnes âgées à domicile (allocation personnalisée d'autonomie) ;

- les prestations légales d'aide sociale : gestion du revenu de solidarité active ;

- la contribution à la résorption de la précarité énergétique.

Les communes financent en particulier l'action sociale facultative grâce aux centres communaux d'action sociale (gestion des crèches, des foyers de personnes âgées).

Généralisation du tiers payant et de la complémentaire santé : où est le piège ?

À l'heure actuelle, les patients bénéficiaires de la CMU (personnes ayant des ressources inférieures à 720,42 euros par mois) ne font pas l'avance de frais chez le médecin. Il est évident que la plupart des autres seraient pour éviter d'avancer le prix de la consultation.

Pour cela, il faudrait que le patient en fasse la demande au médecin et que ce dernier reçoive de la Sécu sa part de remboursement directement. Le patient n'aurait à régler que la partie que la Sécu ne prend pas en charge et à se faire rembourser ensuite par sa mutuelle, le cas échéant. Pas vraiment compliqué.

Eh bien, les mutuelles et les assurances privées ne veulent pas de ça !

M. Etienne Caniard, président de la Mutualité française, a déclaré « *Les mutuelles ne se laisseront pas imposer un système de tiers payant totalement entre les mains de l'assurance maladie (de la Sécu) et qui ne respecterait pas l'existence de deux financements* ».

Bref, les complémentaires ne seraient plus complémentaires mais à égalité avec la Sécu.

Ainsi donc, devant passer de facultatives à obligatoires par la volonté du gouvernement, elles dévoilent leur véritable but : désengager la Sécu à leur profit et demain la concurrencer. C'est la conséquence de l'ANI du 11 janvier 2013 (signé par le MEDEF, UPA, CGPME, CFDT, CGC et CFTC) qui transfère de plus en plus de remboursements de soins sur les complémentaires santé. C'est la conséquence du Pacte de responsabilité qui impose des milliards de coupes à la Sécu.

CNSA : Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie

COR : Conseil d'Orientation des Retraites

CSG : Contribution Sociale Généralisée

CRDS : Contribution pour le Remboursement de la Dette Sociale

OCDE : Organisation de Coopération et de Développement Économique

EHPAD : Établissements d'Hébergement des Personnes Âgées Dépendantes



Militants - Adhérents



Entre

VOUS et *NOUS*

un lien indissociable



partenariat@macif.fr

MACIF : MUTUELLE ASSURANCE DES COMMERCANTS ET INDUSTRIELS DE FRANCE ET DES CADRES ET SALARIÉS DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE.
Société d'assurance mutuelle à cotisations variables. Entreprise régie par le Code des assurances. Siège social : 2 et 4 rue de Pied de Fond 79000 Niort. Inscrite au registre des démarcheurs bancaires et financiers sous le n°2103371860HQ. Intermédiaire en opérations de banque pour le compte exclusif de Socram Banque.